

Ecotaxe : quel cirque !

TRANSPORTS L'écotaxe poids lourds a continué à susciter de vives critiques durant l'été.

A lors que les véhicules de plus de 3,5 t commencent à être enregistrés (1) par le prestataire Ecomouv' commissionné par le ministère de l'Ecologie, des voix se sont élevées pour reporter l'entrée en vigueur du dispositif de l'écotaxe.

Ça gronde dans le landerneau

Pour Coop de France, sa mise en œuvre au 1^{er} octobre est tout simplement « impossible ». « On ne sera jamais prêt », et de toute façon, « ce n'est pas le moment » de supporter 5 à 8 % de hausse des coûts de transports. Même son de cloche du côté de

l'Association bretonne des entreprises agroalimentaires qui voit dans la mise en application de l'écotaxe « un risque de réduire encore les chances de survie de beaucoup d'entreprises ». Début août, un portique écotaxe a été mis à terre sur la RN12 à Guiclan (Finistère). A noter que la taxe est pourtant minorée de 50 % en Bretagne, et de 30 % en Aquitaine et Midi-Pyrénées. Les collecteurs de lait en sont eux totalement exemptés... comme les forains et les cirques.

Renaud Fourreaux

(1) Validé, l'enregistrement permet la délivrance d'un équipement électronique embarqué.